ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 43668

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la demande formulee par quelques centaines d'associations de defense des animaux visant a instaurer une taxe sur les animaux - mesure ayant pour objectif unique de faire cesser les abandons d'animaux domestiques. Il souhaiterait savoir si ce projet d'enregistrement des chiens et chats, avec taxe et controle annuels, sera pris en compte dans le cadre de la loi de finances 1997.

Texte de la réponse

La taxe sur les chiens a ete supprimee en 1971 des lors que sa perception entrainait, tant pour les contribuables que pour l'administration, des sujetions sans commune mesure avec le faible niveau de ressources qu'elle procurait. De nombreux conseils municipaux avaient d'ailleurs renonce a cette taxe bien avant sa suppression. Il n'est donc pas envisage de retablir une taxe sur les chiens.

Données clés

Auteur : M. Zeller Adrien
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43668
Rubrique : Impots et taxes
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5245
Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6616